

Du concours européen au choix du lauréat

Un concours international de projets remporté par l'Agence Nicolas Michelin et Associés (www.anma.fr)

Télécharger la [fiche de présentation de l'Agence Nicolas Michelin](#) (pdf)

La restauration de la Cathédrale elle-même étant confiée aux bons soins de son maître d'ouvrage, la Province de Hainaut, la Ville de Tournai est chargée d'intervenir pour la revitalisation du quartier Cathédral pour laquelle elle a obtenu près de 29 millions d'euros dans le cadre de l'Objectif Convergence de l'Union Européenne. Notons qu'au total, 51 millions d'euros ont été débloqués pour la revitalisation du cœur de Tournai (ce qui équivaut à plus de deux milliards d'anciens francs belges). C'est très certainement un des plus importants subsides que la Ville de Tournai ait jamais obtenu.

Afin de confier la désignation de l'auteur de cette revitalisation à de véritables experts en matière d'urbanisme, d'architecture, de tourisme, de commerce et d'économie, les autorités communales tournaisiennes ont lancé un concours international de projets dont le règlement et le programme ont été arrêtés par le Conseil communal. Ce concours s'inscrivait dans le portefeuille de projets de revitalisation du cœur de ville : quartier Cathédral et quai rive gauche, à l'exception du projet d'hôtel 4 étoiles. Néanmoins, les candidats pouvaient faire des propositions à propos de cet hôtel.

Selon la décision du Conseil communal , ce concours était destiné à apporter une réponse efficace, fonctionnelle et transparente pour un projet fort, portant sur un aménagement cohérent, de haute qualité architecturale et environnementale, pour revitaliser durablement le cœur historique de Tournai. Dans ce projet, le développement durable, qui s'articule sur le triangle économie-social-environnement, a toute sa raison d'être.

En exécution des délibérations du Conseil communal, le Collège communal a arrêté la composition nominative du jury indépendant chargé d'évaluer les projets des candidats. Aucun membre du Collège communal ne faisait donc partie du jury. Vous découvrirez la composition de ce jury dans le rapport du Conseil communal sur ce site.

Le jury s'est réuni les 5 et 6 juin 2008 à l'Hôtel de Ville pour procéder à l'évaluation des projets selon quatre familles de critères préalablement fixées par le Conseil communal :

- l'urbanisme (25%)
- l'architecture (25%)
- le développement durable (20%)
- l'attractivité (30%)

Le règlement arrêté par le Conseil communal disposait que : "sera lauréat le candidat qui obtiendra 50% au minimum dans chaque famille de critères et 70% au total". Par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le jury a décidé de proposer le bureau ANMA (Agence Nicolas Michelin et Associés – www.anma.fr) comme seul lauréat avec le score de 80%.

Dans la motivation du jury, il est relevé notamment que "le projet permet de faire le saut qualitatif pour que Tournai prenne sa place dans l'Eurométropole transfrontalière et sur le plan international. Des liens simples entre les différents pôles attractifs du cœur de ville sont proposés, y compris sur le plan commercial. Le projet reflète une qualité d'analyse et de proposition nettement supérieure à celle des autres projets. Les propositions du lauréat sont simples, sobres, fonctionnelles, tout en étant élégantes et opportunes."



[Le Fonds Européen de Développement Régional et la Wallonie investissent dans votre avenir.](#)